

Projet de construction de la ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred
dans la MRC de La Matapédia par Hydro-Québec TransÉnergie

Dossier : 6211-03-083

Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 12 octobre au 26 novembre 2010

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de construction de la ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred dans la MRC de La Matapédia par Hydro-Québec TransÉnergie* a pris fin le 26 novembre 2010. Conformément au mandat qui lui a été confié le 30 septembre 2010 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 12 octobre au 26 novembre, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Pour intégrer la production électrique du parc éolien de Lac-Alfred à son réseau de transport du Bas-Saint-Laurent, Hydro-Québec TransÉnergie doit construire une ligne à 315 kV d'une longueur d'environ 30 km entre le poste de transformation du promoteur du parc éolien, Saint-Laurent Énergies, et la ligne existante de Rimouski-Matapédia. Aucune autre ligne dans le secteur n'est assez robuste pour transporter l'énergie produite par les 150 éoliennes projetées.

Le tracé retenu, qui se situe entièrement dans la MRC de La Matapédia, traverse du nord au sud le territoire non organisé de Lac-Alfred, la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui et le territoire non organisé de Rivière-Vaseuse. Il se situe en milieu boisé sur la quasi-totalité de son parcours et touche en grande partie à des secteurs voués à l'exploitation forestière. Il évite complètement les terres cultivées et le territoire agricole protégé.

Le coût du projet est évalué à 31,1 millions de dollars. La mise en service de la ligne est prévue pour l'été 2012.

(Extrait du communiqué émis le 12 octobre 2010)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'information colligée lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques. Les préoccupations concernent :

- les procédures d'attribution des contrats par Hydro-Québec pour la réalisation du projet et sa politique concernant les retombées économiques locales ;
- le déboisement sur les terres privées dans la seigneurie du Lac-Mitis où avaient déjà été identifiées des zones de protection et de conservation ;
- les interventions d'Hydro-Québec sur les parties de lots qui seraient touchés par le passage éventuel de la ligne (construction de barrières de part et d'autre de l'emprise, modification des accès aux lots, déplacement des clôtures existantes aux frontaux des lots, etc.).

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresse
Bureau de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	156, route 195
Bibliothèque Madeleine-Gagnon	24, promenade de l'Hôtel-de-ville, Amqui

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
20 octobre 2010		L'Avant Poste
23 octobre 2010	Le Soleil	
23 octobre 2010	La Presse	
27 octobre 2010		L'Avant Poste

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
12 octobre 2010 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	255	Site du BAPE
3 novembre 2010 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le 3 novembre 2010
Lieu	Salle paroissiale de Saint-Zénon-du-lac-Humqui
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M. Yvon Deshaies, analyste
Promoteur	M ^{me} Julie Drouin, porte-parole et chef de projet, Hydro-Québec TransÉnergie M ^{me} Louise Létourneau, chargée de projet environnement, Hydro-Québec TransÉnergie M. Robert Chaîné, ingénieur, planification et stratégies du réseau principal, Hydro-Québec TransÉnergie
Assistance	34 personnes
Durée	1 h 00

Les relations de presse

Un vidéojournaliste de la télévision de Radio-Canada a assisté à la séance d'information ainsi qu'un journaliste de la station Rock Décente.

La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis par le BAPE le 12 octobre 2010, la nouvelle a été reprise par les stations *CFER (TVA)* et *CJBR Société Radio-Canada* à Rimouski. On faisait mention des caractéristiques du projet, des possibilités d'emploi et de la tenue de la séance d'information du 3 novembre dernier. Après la séance d'information, les stations *CBGA Société Radio-Canada* à Matane et *CBVT Société Radio-Canada Gaspé* ont repris les préoccupations énoncées par les citoyens.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet et à l'occasion d'une discussion avec le promoteur, nous avons appris que ce dernier avait transmis deux bulletins d'information à la Première Nation Malécite de Viger. Ces bulletins contenaient l'information sur le projet et son évolution. Une lettre accompagnait les bulletins invitant les représentants de la Première Nation Malécite de Viger à communiquer au besoin avec le conseiller des relations avec le milieu d'Hydro-Québec.

Le promoteur a été mis au courant par le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) d'une entente ratifiée en 2004 entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le Conseil de la Première Nation Malécite de Viger concernant les activités de pêche des Malécites et que la carte du territoire visé par cette entente englobait le projet de ligne à l'étude.

Au courant de la période d'information et de consultation du dossier par le public, la Première Nation Malécite de Viger a demandé une copie de l'étude d'impact et le promoteur lui en a fait parvenir une.

Des échanges avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous ont appris que le MDDEP avait, dans le contexte de leur consultation, fait parvenir une lettre à la Nation des Malécites de Viger avec l'étude d'impact. Le ministère n'a reçu aucune réponse.

Québec, le 3 décembre 2010
Louise Bourdages, conseillère en communication